

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/11/2019

Dossier complet le :

29/11/2019

N° d'enregistrement :

2019-4410

### 1. Intitulé du projet

Construction du pôle d'échange multimodal (PEM) sur les îlots ABC de la ZAC EuroNantes à Nantes (44)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NANTES METROPOLE AMENAGEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Hassen BOUFLIM, Directeur Général

*P/O H Maubert*

RCS / SIRET

3 4 5 | 0 0 2 | 2 8 1 | 0 0 0 4 5

Forme juridique

Société Publique Locale (SPL)

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. a) surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup>	39. Le futur PEM construit sur la parcelle dite îlots ABC d'une surface de 3593 m <sup>2</sup> aura une surface plancher totale de 26 400 m <sup>2</sup> .
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs ... a) Aires de stationnement au public de 50 unités et plus	41. Il disposera : - en sous-sol (R-1) d'une cour de reprise pour les taxis de 60 places - en R+2 et R+3 d'un parking destiné aux loueurs de voitures d'une capacité de 220 places

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le futur PEM sera réalisé sur la parcelle dite îlots ABC libérée de toute emprise par l'aménageur de la ZAC.

Cet ensemble immobilier comportera :

- Un socle d'équipements à majorité publics répartis sur les niveaux R-1 à R+3 permettant de regrouper les fonctions liées à l'intermodalité des déplacements (taxis, gare routière, parking vélos, parking loueurs),
- A partir du niveau R+4, 5 niveaux de plateaux de bureaux d'une surface totale de 11 000 m<sup>2</sup>.



#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de regrouper au sein d'un ensemble immobilier les différentes fonctions liées à l'intermodalité des déplacements. Ainsi, le bâtiment hébergera :

- Au sous-sol (R-1) : une cour taxis d'une capacité de 60 places (10 places de stationnement pour les taxis réservés + 50 places en file d'attente destinée, essentiellement aux usagers de la gare ferroviaire). Pour cela, une liaison sera créée entre le passage souterrain de la gare et le sous-sol du PEM
  - Au rez-de-chaussée :
    - \* Le hall de la gare routière et locaux associés connecté au sous-sol, aux espaces publics au sud et aux quais de la gare routière situés à l'extérieur, au nord, le long du faisceau ferroviaire
    - \* Un parking public vélos d'une capacité à terme de 1200 places (750 à l'ouverture)
  - Aux R+2 et R+3 : un parking d'une capacité de 220 places destiné aux loueurs de voitures, dont les agences commerciales seront installées au RdC de l'immeuble
- Toutes ces fonctions, aujourd'hui disséminées sur l'espace public autour de la gare Sud, seront regroupées et centralisées au sein d'un même équipement et permettront ainsi de libérer des emprises d'espace public en surface.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Description sommaire des travaux prévus :

- Préparation et installation de la base vie de chantier
- Travaux de terrassements du premier niveau de sous-sol après mise en place de berlinoises en périphérie de la parcelle,
- Réalisation des fondations profondes (pieux ancrés à -28 mètres environ au niveau du toit rocheux)
- Construction de la structure des différents niveaux constituant l'immeuble
- Raccordement aux réseaux publics, dont le réseau de chaleur
- Travaux intérieurs (second-oeuvre, électricité, traitement d'air, ...).
- Réalisation par l'aménageur des espaces publics autour de la parcelle une fois les emprises de chantier libérées

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'immeuble fera l'objet d'une division en volumes afin d'organiser son exploitation en fonction des différents gestionnaires et propriétaires de volumes. Ainsi :

- La cour taxis, le parking public vélos et le parking loueurs seront gérés par Nantes Métropole
- La gare routière sera gérée par la Région des Pays de la Loire ou l'autorité organisatrice qu'elle désignera
- Les cellules commerciales par leurs propriétaires respectifs (Europcar, SNCF, ...)
- Les surfaces de bureaux seront gérées par un syndic de copropriété ou par leur propriétaire (à définir suivant la commercialisation de ces surfaces)
- Enfin, une Association Syndicale Libre (ASL) assurera la gestion des locaux et équipements communs à l'ensemble des propriétaires de volumes (locaux techniques essentiellement)

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plus grande largeur de la parcelle :	36 mètres
Plus grande longueur de la parcelle :	125 mètres
Surface de la parcelle :	3 593 m <sup>2</sup>
Nombre de niveaux en sous-sol :	1
Nombre de niveaux en superstructure :	9
Hauteur de la construction :	35 mètres maximum
Surface construite :	26 400 m <sup>2</sup> SP

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Boulevard de Berlin  
44000 NANTES  
(le projet sera réalisé sur des fractions des parcelles n° WZ152, 153, 155, 156, 157, 160, 178)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 7° 2 1' 6 4 " 62 Lat. - 1° 5 4' 0 2 " 70

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for project components and authorization date]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Château des Ducs de Bretagne

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nantes couverte par un PPRI approuvé. Le projet est situé en dehors des zones inondables recensées dans le PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A confirmer par un diagnostic pollutions à réaliser.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais issus des terrassements, à hauteur de 10 000 m3 environ.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet générera du trafic (évacuation des matériaux issus des terrassements, approvisionnement des matériaux de construction). Le projet participe aux objectifs d'évolution des accès à la gare en regroupant une capacité identique à l'existant pour loueurs et taxis et une augmentation de capacité de stationnement vélos. Il sera donc neutre au niveau des déplacements. Pour les bureaux, aucune place de stationnement VL ne sera créée . Les modes de déplacements alternatifs seront donc privilégiés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : Les travaux seront sources de nuisances sonores, particulièrement pendant la phase de terrassements. En exploitation : Le déplacement en sous-sol des taxis apportera un bénéfice sonore par rapport à la situation actuelle.



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En exploitation :</p> <p>L'éclairage des locaux en RdC de l'immeuble (hall de la gare routière et cellules commerciales) et en étages (plateaux de bureaux) seront à l'origine d'émissions lumineuses dans des niveaux similaires à celles des immeubles alentours de la ZAC.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En exploitation :</p> <p>Le système de ventilation assurant le renouvellement d'air réglementaire de la cour taxis engendrera des rejets d'air.</p> <p>Les rejets d'air des véhicules (taxis et location) seront neutres par rapport à la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation :</p> <p>La collecte des eaux résiduaires de la cour taxis et des niveaux de parking (loueurs et privé) sera raccordée au réseau public par l'intermédiaire d'un séparateur à hydrocarbures assurant un pré-traitement des effluents, conformément à la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néanmoins, la DRAC sera sollicitée afin de savoir si elle compte prescrire un diagnostic de fouilles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase chantier, un plan de circulation et des horaires de livraison / évacuation des matériaux seront mis en place afin de limiter la perturbation sur la circulation, notamment sur le boulevard de Berlin. Les prescriptions de l'Arrêté Municipal concernant les horaires de chantier seront prises en compte afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains.

En exploitation:

Le traitement architectural du bâtiment sera étudié en concertation avec l'ABF pour prendre en compte la proximité du château des Ducs de Bretagne.

Les façades du parking en superstructure seront traitées avec une vêtue perforée qui limitera la pollution lumineuse.

Les bureaux seront équipés de détecteurs de présence pour limiter l'éclairage des locaux aux seules périodes d'occupation.

Les accès véhicules au parking loueurs et à la cour taxis seront regroupés en pignon Est, sur le prolongement de la rue Marcel Paul, afin de dégager la façade Sud, côté boulevard de Berlin, pour les accès piétons et vélos.

Enfin, conformément aux prescriptions du PLUm, les toitures terrasses de l'immeuble seront végétalisées pour réduire les îlots de chaleur et les eaux pluviales seront collectées et réutilisées pour l'arrosage des végétaux.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La ZAC EuroNantes a fait l'objet l'objet d'une étude d'impact. De plus, le projet est l'une des opérations du projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Nantes qui a fait l'objet d'une étude d'impact déposée en Préfecture le 01/02/16. Le programme du plot ABC n'a pas évolué depuis cette date. Cependant, la construction, à proximité de la gare d'un immeuble concerné par 2 rubriques de l'annexe à l'art. R122-2 du code de l'environnement, mérite que la question d'une évaluation environnementale soit posée. Au regard des réponses apportées dans le questionnaire, très majoritairement négatives, il apparaît que les risques environnementaux sont identifiés et limités en nombre. De plus, le regroupement au sein d'un immeuble de fonctions à ce jour réparties sur l'espace public aux alentours de la gare présente une cohérence et une économie d'emprise notable. Il ne semble donc pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à NANTES

le, 29/11/2019

Signature

**NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT**  
2, Avenue Carnot  
B.P. 50906  
44009 NANTES Cedex 1  
Tél. 02 40 41 01 30  
Fax 02 40 41 01 40

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

# DÉLÉGATION DE SIGNATURES

Le soussigné,

Monsieur Hassan BOUFLIM, Directeur Général de la Société NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT, nommé à ces fonctions par délibération du Conseil d'Administration en date du 13 octobre 2017 :

- constitue pour mandataire **Madame Hélène MAUBERT**, Directeur Administratif et Financier
- à qui il donne pouvoir, en son nom, et en son absence, **pendant la période suivante :**
  - **du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2019**

**à l'effet de signer les documents suivants :**

1. toutes déclarations relatives aux acquisitions et aliénations de biens mobiliers et immobiliers, constitutions de servitudes, baux et locations
2. tout contrat d'abonnement, d'entretien, de prestations de services,
3. tous traités, procès-verbaux d'adjudication ou d'appel d'offres, marchés conformes aux résultats desdits appels d'offres ou d'adjudication et tous marchés de gré à gré,
4. tous ordres de service ou lettres de commande de travaux jusqu'à 100 % du montant du marché concerné, quel que soit le montant de celui-ci,
5. tout état de solde, décompte général et définitif, procès-verbal de réception,
6. tous actes, toutes demandes ayant trait aux demandes de permis de construire et autres demandes d'autorisation d'urbanisme,
7. tout engagement de la société en matière d'opérations actuelles ou futures, convention, avenant, dossier de candidature et dossier d'offres conclu ou à conclure avec les collectivités et les autres clients,
8. exercer toutes actions judiciaires tant en demande qu'en défense,
9. toute police d'assurances,
10. toutes lettres ou bons de commande concernant les fournitures diverses nécessaires au bon fonctionnement de la Société,
11. tout contrat de prêt ou de ligne de trésorerie ainsi que tout avis de tirage/mise à disposition des fonds.

Fait à Nantes, le 23 septembre 2019

**Le Mandataire**

**Hélène MAUBERT**

*signature précédée de la mention manuscrite*

« Bon pour acceptation de la délégation de signatures »

Bon pour acceptation de la DS

**Le Directeur Général**

**Hassan BOUFLIM**